

## Pollution atmosphérique aux particules fines sur l'agglomération dijonnaise

L'agglomération dijonnaise est concernée par un épisode de pollution atmosphérique.

Compte-tenu de la persistance depuis 3 jours du seuil d'information et de recommandation, le seuil d'alerte a été franchi sur l'agglomération dijonnaise sans toutefois atteindre les 80 µg/m<sup>3</sup>.

Au vu des conditions météorologiques annoncées de nature anticyclonique et des prévisions de la qualité de l'air, le niveau de pollution se maintiendra dans les prochains jours sur l'agglomération dijonnaise. La Préfecture actualisera ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.

### Recommandations pour les déplacements :

Le préfet de la Côte-d'Or a placé ses services en vigilance renforcée.

Pour limiter les émissions dues aux transports, il recommande de :

- ➔ Privilégier les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun et le co-voiturage.
- ➔ Réduire la vitesse de 130 km/h à 110 km/h et de 90km/h à 70 km/h sur les autoroutes pénétrantes et la rocade, pour tous les types de véhicules (hors véhicules de secours et forces de l'ordre).

### Recommandations sanitaires :

Les particules peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des irritations nasales et oculaires. C'est pourquoi nous vous remercions de relayer ces recommandations sanitaires (extraites du communiqué d'Atmosf'air) :

Recommandations sanitaires :	
Pour la population générale :	Pour les personnes cibles :
Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) réalisées à l'extérieur.	- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe - Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'efforts.
Dans tous les cas	
En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin, - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort, - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.	